

DELIBERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20170629-2017_30-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 29 juin 2017
Délibération n° : 2017-30
Date de convocation : vendredi 23 juin

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

Publication : 07/07/2017

Pour l'autorité Compétente



Objet : Réduction droit d'entrée à la Maison du Soum, à Saint-Véran, pour la journée « Saint-Véran 1900 »

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix ; pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix);

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, absent (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix);

Communes :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, absent (pouvoir à Jacques BONNARDEL) ;
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, absent (pouvoir à Philippe CHABRAND), Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, absent (pouvoir à Mathieu ANTOINE) ;
- **Arvieux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;
- **Ceilac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN) ;
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller municipal, présent ;
- **Eygliers** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, présent ;
- **Molines-en-Queyras** : Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, absent (pouvoir à Alain BLANC),
- **Ristolas** : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée ;
- **Saint Véran** : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Exposé des motifs :

A l'occasion de la journée « Saint-Véran 1900 », organisée par FESTI SAINT-VERAN, dimanche 9 juillet 2017, de nombreuses manifestations sont organisées pour reproduire une « Journée Tradition » : scènes de la vie d'autrefois, exposition de costumes anciens et de photos, sculpture sur bois, cuisson et vente de pain, « Le phonographe de G Walker » etc.

Cette Journée Tradition peut également être une occasion de promouvoir le Musée du Soum par le Parc du Queyras. Aussi, une réduction exceptionnelle des tarifs d'entrée au Musée est proposée.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Considérant :

- L'opportunité de promouvoir la Maison du Soum lors de la journée « Saint-Véran 1900 » ;
- La possibilité d'octroyer un tarif exceptionnel réduit à destination des adultes ainsi que des 6-16 ans et étudiants ;

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 29 juin, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de suffrages : 28

Nombre de suffrages exprimés :

Contre : 0

Pour :

21

Abstentions : 0

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 6

- D'approuver la réduction de 50% des tarifs d'entrée à la Maison du Soum le dimanche 9 juillet à l'occasion de la Journée Tradition « Saint-Véran 1900 ».

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Président
Christian GROSSAN**